PV 26 DE LA REUNION DE LA COMMISSION VELO DE LA VILLE DE BRUXELLES DU 19 DECEMBRE 2008

Présents

ORGANISME	NOM/PRENOM	E-MAIL
Ville de Bxl - Cabinet Ceux	VERKINDERE Maud	maud.verkindere@brucity.be
Ville de Bxl – Cabinet El Ktibi	STEVENS Willem	willem.stevens@brucity.be
Ville de Bxl – Urbanisme/espace public-mobilité	VAN OBBERGHEN Pierre	pierre.vanobberghen@brucity.be
Ville de Bxl – Urbanisme/espace public-mobilité	CULOT Lionel	lionel.culot@brucity.be
Ville de Bxl – Travaux de Voirie	VERVENNE Christophe	christophe.vervenne@brucity.be
Bruxelles Mobilité (BM Manager vélo)	DEPOORTERE Frederik	fdepoortere@mrbc.irisnet.be
Bruxelles Mobilité (BM DPT)	WEYRICH Christophe	cweyrich@mrbc.irisnet.be
ZIP POL BXL-IXL	SAERENS Steven	polbrusaerens@hotmail.com
FIETSERSBOND	LEROY Stef	stef.leroy@euphonynet.be
EUCG	COOPER Timothy	timothy.cooper@ec.europa.eu
GRACQ	NICOLAS Eric	eric.nicolas@gracq.org
Promenade verte de NOH	DEBONGNIE Ghislain	-
GAQ-NE	RZEWNICKI Randy	rr@gaq.be
LIGUE DES FAMILLES	DEKOSTER Jaques	ddekoster@yucom.b
CDH BC	DOEMPKE Burckhard	b.doepke@aiic.net
BIVV	CLOETENS Johan	johan.cloetens@bivv.be
IBSR	JADOUL Muriel	Muriel.jadoul@ibsr.be

Excusés

Ville de Bxl – Urbanisme/mobilité	DANDOY Marianne	marianne.dandoy@brucity.be
FIETSERSBOND BRUSSEL	DE CLEEN Roel	roel@fietsbrussel.be

1. Approbation du PV de la réunion précédente

Pas de remarques.

2. Présentation de plans de marquage en vue de la réalisation accélérée des ICR dans le Pentagone (par Bruxelles Mobilité)

Boulevard de L'Empereur - plans B.5454 et B.5455.
L'exécution des marquages est prévue en avril-mai-juin 2009.
En section courante du Boulevard de l'Empereur, le profil permet une PCM.
Les remarques portent sur les carrefours:
-la réduction des angles de trottoir de la rue de l'Escalier serait préférable au marquage mais n'est pas programmée pour l'instant;

L'attention est attirée sur le projet de boucle bus "Lombard/Alexiens ». La STIB n'envisage pas de SUL rue Haute transformée en couloir bus/vélo entre le Boulevard de l'Empereur et la place de la Chapelle.
-Il doit être mieux tenu compte de cette boucle bus (à l'essai pour une durée probable d'un an) dans l'aménagement du bas de la rue de Rollebeek (statut de l'espace devant concilier le passage des TP, la sécurité des cyclistes, les livraisons, le bon fonctionnement du piétonnier, la station service); F. Depoortere indique qu'il est possible de prévoir un SUL si des zones refuges sont prévues par exemple dans les zones de stationnement.
-les cyclistes seront amenés à utiliser davantage la rue du Saint-esprit. Le carrefour Saint-esprit/d'Accolay devrait prendre en considération les cyclistes sur cet axe.
- il manque un SAS vélo sur les plans
- il faut prévoir des logos dans la fin de la rue d'Accolay

3. **Présentation de plans de marquage en vue de la réalisation accélérée des ICR dans le Pentagone (par Bruxelles Mobilité)**

Rue Ducale : plan B.5467
Ce projet n'a pas encore été présenté au GT Mobilité en interne à la Ville.
Il ne prend pas en considération la nécessité de prévoir le stationnement d'autocars de tourisme (courte durée) entre la rue Lambermont et la place des Palais ni les réflexions de la Ville pour améliorer la sécurité des traversées piétonnes de la place des Palais.
La PCM située à gauche, entre la place des Palais et la rue Lambermont est une solution jugée peu judicieuse. La placer à droite selon l'usage le plus courant et la poursuivre à hauteur de la rue Lambermont en élargissant au besoin la traversée piétonne semble une meilleure solution.
Le marquage au carrefour Loi/Ducale est à revoir.

Egalement évoqué:
Boulevards Pachéco et de Berlaimont : plan B.5371
Le plan présenté tient déjà compte de remarques formulées par la Ville. Il est prêt à être exécuté. Quelques échanges d'avis sur la PCM aux feux du carrefour de Broeckhoven de Bergeyck côté Cité administrative.

4. **Présentation des plans d'avant-projet pour le réaménagement complet de la rue des Commerçants (par l'Urbanisme - Espace public/Mobilité)**

La rue des Commerçants est située sur l'ICR 12. Son aménagement de façades à façades, tout comme celui des rues Van Gaver et du Magasin, entre dans le cadre du Contrat de Quartier des Quais.
Le projet prévoit une réduction de la largeur de la voie carrossable et l'élargissement des trottoirs. Des pavés sciés seront proposés comme revêtement en raison de demandes insistantes. Le projet est indépendant des mesures de fermetures (éventuellement temporaires) de rues liées au problème de la prostitution dans le quartier. Il fera l'objet d'une demande de permis d'urbanisme.

Egalement évoqué:
La rue du Rempart des Moines entre la rue Léon Lepage et la rue Antoine Dansaert. Le projet s'inscrit dans le même cadre que le précédent. Le revêtement actuel (asphalte sur pavés) serait également remplacé par des pavés sciés.

5. Extension de la zone confort

Maud Verkindere présente l'extension de la zone confort selon 3 axes :
Monnaie/Bourse/Midi, Etuve et Montagne/Madeleine.
Des réserves sont émises sur la compatibilité du piétonnier et des ICR. Les exemples d'autres villes ne semblent pas transposables tels quels à Bruxelles. Des adaptations aux projets d'aménagement de voiries (permis délivrés en 2007) sont nécessaires.
Sur les ICR, les revêtements ne présenteront pas de saillie par rapport aux filets d'eau. Les bordures sont toutefois conservées.
L'alternative d'un déplacement de l'ICR est évoquée.
L'IBSR pose à juste titre la question de l'arrêt de véhicules de riverains dans la zone piétonne.

6. Zone 30

Le concept de zone 30 dans le Pentagone évolue et le périmètre de la zone 30 devrait s'étendre finalement assez logiquement à l'ensemble du Pentagone, ce territoire devant être considéré comme le centre historique de la Ville. La plupart des aménagements réducteurs de vitesse dans le quartier ayant été réalisés, le bureau d'étude chargé des plans directeurs zone 30 recentrera l'action sur les grandes voies d'entrées dans le Pentagone.
L'IBSR rappelle qu'il ne suffit pas de placer le panneau zone 30 pour que celle-ci soit crédible.
Frederik Depoortere rappelle la possibilité de subsidiation pour des réalisations sans permis d'urbanisme si tout un axe (comme la petite ceinture est réalisé en une fois

7. SUL, SAS et range-vélos

SUL
Willem Stevens présente l'inventaire des rues en SUL et en SU et leur répartition sur le territoire de la Ville. Près de 80% des SU sont devenus des SUL.
Les rues du Cirque (1/2) du Grand Cerf, de Malines (après chantier en cours) et du Remblai deviendront des SUL sous peu.
Les associations insistent particulièrement sur la mise en SUL de la rue aux Laines et des rues adjacentes de l'avenue Louise dont le traitement est inexplicablement différent sur Ixelles et sur Bruxelles.
L'inventaire sera complété des motivations de la non mise en SUL pour motif de sécurité afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'extinction de ce motif.
SAS
Sur les 100 carrefours à étudier, 46 seront en ordre en janvier. Les phases de feux sont à étudier et adapter dans de nombreux cas.
Range-vélos
En 2008, 14 sites ont été équipés.
En 2009, 150 sites sont prévus (sur le budget 2008), dont notamment des implantations systématiques devant les commissariats de police.
Les propositions de localisation (précises) sont les bienvenues et seront examinées

Ghislain Debongnie signale l'absence de range-vélos sur le tracé des lignes 4 et 23. Il manque également des ranges vélos à hauteur du BIP place Royale (problème du

périmètre classé) ou encore au pied de l'Atomium (problème de choix des « U » qui doivent être en inox à cet endroit).
Timothy Cooper souligne la nécessité de range-vélos aux abords des bâtiments de l'UE (en complément des infrastructures dans les bâtiments) pour les nombreux déplacements entre institutions.

Les associations soulignent la bonne qualité du matériel mis en place par la Ville.

***Décision* : le tableau des SUL, complété, sera représenté à la réunion de la commission vélo au mois de juin 2009.**

8. Pavés Sciés

L'essai de 30m², rue Marché aux Herbes, est généralement jugé concluant. La qualité du placement est essentielle pour que les pavés soient confortables.

9. Réalisation d'une bande bus dans le bas du square Ambiorix

Le projet de la STIB d'établir une bande bus dans le bas du square Ambiorix (côté riverains et dans le sens de la circulation) a pour objectif de garantir aux TEC une circulation fluide aux heures de pointe. La période d'essai commence en avril, en même temps que l'instauration de la zone bleue du quartier nord-est entraîne la perte d'une vingtaine d'emplacements de stationnement. Il n'est pas prévu de poser des bordurettes.
Elle devrait être ouverte aux cyclistes mais pas aux taxis.
La mise en oeuvre de l'essai devrait s'accompagner d'un suivi par la Police du respect des infrastructures.
Ce projet ne prévoit pas d'interventions au niveau de la traversée centrale du square Ambiorix, accessible aux cyclistes. Randy Rzewnicki rappelle sa réticence à améliorer davantage cette accessibilité en raison de conflits piétons/cyclistes dans le parc.

DIVERS

1. Rue Jacques de Lalaing - polémique suite à l'implantation de feux

La Police ne diffuse pas ses courriers destinés à d'autres administrations. Le motif de l'option retenue pour le carrefour dont question sera toutefois communiqué aux associations.

2. Sommets européens - fermeture de la rue de la Loi

Lors des sommets européens, les abords du Juste Lipse sont inaccessibles au public à hauteur de la rue de la Loi. Le cheminement vers les faubourgs des piétons et des cyclistes est dès lors interrompu. Les cyclistes sont refoulés jusqu'à la rue de Trèves pour prendre un itinéraire alternatif. Une signalisation d'information est souhaitée.
Frederik Depoortere informe que cet inconvénient disparaîtra en février 2009, lors de la création d'une traversée de la rue de la Loi au droit du Lex Building, rendue indispensable par les travaux d'infrastructure de la gare Schuman.

<u>Décision</u> : la police se chargera de faire placer une signalisation à destination des cyclistes à hauteur de la rue de Trèves les informant sur l'itinéraire alternatif

3. Voyage d'étude à Rotterdam

Willem Stevens informe les associations que 5 personnes auront l'opportunité d'accompagner le groupe lors du voyage d'étude à Rotterdam le 3 février 2009.
Le déplacement d'un jour s'effectuera en car de la Ville. Les candidatures peuvent être adressées à Willem Stevens qui se charge d'informer plus largement sur le contenu des visites prévues.

4. Port de Bruxelles

Ghislain Debongnie informe que tant l'accès que la sortie des camions aux terrains de l'ancien site Carcoke sont à présent prévus au nord de la nouvelle voirie de contournement de ce terrain. Cet accès/sortie devrait dès lors être doté de feux pour la sécurité des cyclistes circulant sur l'infrastructure cyclable.

5. Dates des Commissions Vélo en 2009

vendredi 13/03/2009
vendredi 19/06/2009
vendredi 02/10/2009
vendredi 27/11/2009

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION VELO
LE VENDREDI 13 MARS 2009 A 9 HEURES
CENTRE ADMINISTRATIF, SALLE 12/36